

Document:-
A/CN.4/SR.988

Compte rendu analytique de la 988e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1968, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

matière de traités) et un examen préliminaire du sujet traité par M. Ago (Responsabilité des États). Le sujet traité par M. El-Erian serait examiné en deuxième lecture en 1970 et 1971, à la lumière des observations communiquées par les gouvernements.

56. M. TABIBI (Rapporteur) estime comme sir Humphrey Waldock que le rapport de la Commission à l'Assemblée générale ne doit pas faire mention du temps prévu pour chaque question. Il faudrait cependant indiquer dans le rapport qu'il sera nécessaire de tenir une session d'hiver en 1970.

57. De l'avis de M. BARTOŠ, les questions traitées par sir Humphrey Waldock et M. Bedjaoui sont si intimement liées qu'il est impossible de les étudier séparément. Il serait absurde de vouloir faire une distinction entre les règles applicables à la succession en matière de traités et les règles applicables à la succession dans les matières autres que les traités.

58. Le PRÉSIDENT confirme que le plan de travail est simplement destiné à l'usage de la Commission et qu'il ne sera pas fait mention dans le rapport de la Commission du temps alloué à chaque question.

59. Sir Humphrey WALDOCK suggère que le secrétariat rédige, pour insertion dans le rapport de la Commission, un passage approprié sur l'organisation de ses travaux futurs.

Il en est ainsi décidé⁴.

La séance est levée à 13 h 10.

⁴ Voir 989e séance, par. 74.

988e SÉANCE

Jeudi 1er août 1968, à 15 h 10

Président : M. José María RUDA

Présents : M. Ago, M. Bartoš, M. Castañeda, M. Castrén, M. El-Erian, M. Eustathiades, M. Kearney, M. Ouchakov, M. Tabibi, M. Ustor, sir Humphrey Waldock, M. Yasseen.

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session (suite)

Chapitre V

AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION (A/CN.4/L.135, sections B à G, et A/CN.4/L.135/Add.1) (suite)

1. Le PRÉSIDENT déclare que, jusqu'au moment où le quorum sera atteint, la Commission ne pourra prendre aucune décision à la séance en cours. Il invite la Commission à poursuivre l'examen du chapitre V du projet de rapport, à partir de la section D.

D. — Date et lieu de la vingt et unième session

Il est pris note de la section D.

E. — Coopération avec d'autres organismes

2. M. BARTOS se demande s'il ne faudrait pas mentionner, dans la section E, que sir Humphrey Waldock a fait rapport à la Commission sur sa participation aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de l'Europe en sa qualité de président de la Commission.

3. M. MOVCHANE (Secrétaire de la Commission) fait observer qu'il n'est pas d'usage de mentionner dans le rapport de la Commission les renseignements qui ont été donnés par son ancien président à la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

PARAGRAPHE 1 (Cour internationale de Justice)

4. M. MOVCHANE (Secrétaire de la Commission) déclare que le passage relatif à la Cour internationale de Justice devrait constituer une section distincte du chapitre V. Comme, dans le texte définitif du rapport de la Commission, les sections B à D porteront les lettres A à C, la nouvelle section pourrait porter la lettre D et les sections suivantes, à partir de la section E relative à la coopération avec d'autres organismes, conserveraient les mêmes lettres.

5. M. OUCHAKOV propose que le texte actuel de la nouvelle section D soit modifié de la manière suivante :

“Le Vice-Président de la Cour internationale de Justice, M. Vladimir M. Koretsky, a rendu visite à la Commission à sa 971e séance et a pris la parole devant elle, au nom du Président et des membres de la Cour.”

6. Le PRÉSIDENT constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 2 (Comité juridique consultatif africano-asiatique)

7. M. MOVCHANE (Secrétaire de la Commission) annonce que la première phrase a été développée, le début se lisant désormais ainsi : “M. Mustafa Kamil Yasseen a rendu compte oralement à la 952e séance et ultérieurement par écrit (A/CN.4/207) des réunions de la neuvième session du Comité juridique consultatif africano-asiatique auxquelles il a assisté en qualité d'observateur...”. Une phrase supplémentaire a été ajoutée à la fin du paragraphe, à savoir : “La Commission a prié son président, M. José María Ruda, d'assister à la session du Comité ou, s'il était empêché, de désigner à cette fin un autre membre de la Commission.” Cela est conforme à la pratique antérieure.

8. Une fois que la section E aura été adoptée dans son ensemble, le passage relatif au Comité juridique consultatif africano-asiatique sera placé au début.

PARAGRAPHE 3 (Comité européen de coopération juridique)

9. M. MOVCHANE (Secrétaire de la Commission) indique que le texte a été rédigé comme suit : “La Commission était saisie d'un document (A/CN.4/L.126) reproduisant les lettres échangées entre sir Humphrey Waldock, président de la Commission du droit international à sa dix-neuvième session, et M. H. Golsong, directeur des affaires juridiques au Comité européen de coopération juridique, concernant la huitième session du Comité, tenue à Strasbourg en décembre 1967. Le Comité européen de coopération juridique était représenté par M. H. Golsong, qui a pris la parole devant la Commission à sa 985e séance. La Commission a été informée que la prochaine session du Comité, auprès duquel la Commission

est invitée de façon permanente à envoyer un observateur, s'ouvrirait à Strasbourg le 11 novembre 1968. La Commission a prié son président, M. José María Ruda, d'assister à la session ou, s'il était empêché, de désigner à cette fin un autre membre de la Commission."

10. M. EUSTATHIADES, appuyé par M. BARTOŠ, déclare qu'il ne suffit pas de dire que les représentants des organisations régionales, notamment du Conseil de l'Europe, ont pris la parole devant la Commission. Il faut également indiquer en quelques mots quel a été l'objet de leurs déclarations.

11. M. YASSEEN fait observer que cette remarque s'applique également à la nouvelle section O relative à la déclaration du Vice-Président de la Cour internationale de Justice.

12. M. AGO et M. OUCHAKOV s'associent à l'observation de M. Yasseen.

13. Sir Humphrey WALDOCK pense qu'il serait bon de développer un peu le paragraphe relatif à la Cour internationale de Justice et de mentionner aussi les points particulièrement intéressants des déclarations faites par les observateurs des autres organismes mentionnés dans le rapport. Le rapport sur la dix-neuvième session donnait, tant sur le Comité européen de coopération juridique que sur le Comité juridique interaméricain, plus d'indications que n'en donne le présent projet de rapport.

14. M. MOVTCHEANE (Secrétaire de la Commission) précise que cela avait été nécessaire parce que la Charte de l'Organisation des Etats américains avait été modifiée et que la situation du Comité juridique interaméricain avait changé. Afin que le texte soit équilibré, on avait aussi donné plus de détails que d'habitude au sujet du Comité juridique consultatif africano-asiatique et du Comité européen de coopération juridique¹. Si la Commission désire s'écarter de la pratique antérieure, rien ne l'empêche de le faire. Toutefois, il importe de donner la même quantité d'informations pour chacun des organismes mentionnés.

15. Le PRÉSIDENT déclare que le Rapporteur rédigera un nouveau paragraphe sur la Cour internationale de Justice et qu'il développera les paragraphes relatifs aux trois organismes mentionnés dans la section E.

PARAGRAPHE 4 (Comité juridique interaméricain)

16. M. MOVTCHEANE (Secrétaire de la Commission) rappelle à la Commission qu'à sa dix-neuvième session elle avait prié son secrétariat d'étudier avec le secrétariat du Comité juridique interaméricain les divers moyens d'établir une coopération plus étroite². Le secrétariat a, en conséquence, porté à l'attention du secrétariat du Comité juridique interaméricain les décisions pertinentes de la Commission, à la lumière desquelles des suggestions précises ont été faites concernant l'échange d'informations et de documentation entre les deux organismes. Le secrétariat du Comité juridique interaméricain a indiqué que pour deux au moins des points qu'il devait examiner en 1968, la participation d'un observateur de la Commission serait grandement appréciée.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément No 9 (A/6709/Rev.1)*, par. 51 à 56.

² *Ibid.*, par. 58.

17. A la fin du paragraphe, la phrase suivante a été ajoutée : "La Commission a prié son président, M. José María Ruda, d'assister aux séances de la session du Comité."

F. — Représentation à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale

18. M. EUSTATHIADES fait observer que, dans le texte français, il faut dire "La Commission a décidé qu'elle sera représentée" et non "serait représentée".

G. — Séminaire de droit international

19. M. BARTOŠ estime que dans le texte français du dernier alinéa, l'expression "d'autres séminaires" devrait être remplacée par "des séminaires futurs" ou "ultérieurs".

20. M. AGO propose d'ajouter à ce dernier alinéa quelques mots d'éloge tels que : "La Commission s'est félicitée des résultats atteints par le séminaire et a exprimé à ses organisateurs son appréciation; elle souhaite qu'un séminaire analogue soit organisé à sa prochaine session."

21. M. EUSTATHIADES suggère de préciser en outre que la Commission est prête à apporter sa collaboration à l'avenir.

22. Sir Humphrey WALDOCK pense aussi qu'il est souhaitable d'ajouter quelques observations laudatives, qui pourraient être rédigées sur le modèle du rapport sur la dix-neuvième session³, et de féliciter M. Raton de l'organisation du séminaire.

23. M. YASSEEN propose la phrase suivante : "La Commission a apprécié l'initiative prise par l'Office des Nations Unies à Genève et particulièrement l'oeuvre du directeur du séminaire, M. Raton."

24. Le PRÉSIDENT pense qu'on peut laisser au secrétariat le soin de trouver une rédaction appropriée.

Chapitre III

SUCCESSION D'ÉTATS ET DE GOUVERNEMENTS (A/CN.4/L.132 et Add.1)

I. — HISTORIQUE DE LA QUESTION

25. M. EUSTATHIADES dit que, dans le texte français, ce titre devrait être simplement "Historique" au lieu de "Historique de la question".

PARAGRAPHES 1 A 9

Il est pris note des paragraphes 1 à 9.

PARAGRAPHE 10

26. A la suite d'une observation de M. EUSTATHIADES, M. YASSEEN propose de remplacer les mots "Pendant la codification du droit des traités", au début du paragraphe, par "Au cours de ses travaux sur le droit des traités".

27. Sir Humphrey WALDOCK propose qu'en anglais ces mots soient rendus par "In its work on the law of treaties...".

³ *Ibid.*, par. 64.

28. Le PRÉSIDENT constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHES 11 A 14

Il est pris note des paragraphes 11 à 14.

PARAGRAPHE 15

29. M. EUSTATHIADES estime que le paragraphe 15, qui contient un exposé extrêmement utile des travaux du secrétariat sur la question de la succession d'Etats et de gouvernements, serait mieux à sa place soit au début, soit à la fin du chapitre.

30. M. BARTOŠ pense qu'il devrait figurer plutôt à la fin et contenir un hommage au secrétariat pour l'oeuvre qu'il a accomplie.

31. Le PRÉSIDENT propose d'exprimer cet hommage à la fin du paragraphe 15 et de faire de ce paragraphe une nouvelle section du chapitre III.

32. Il constate que ces propositions ont l'assentiment général.

II. - RÉSUMÉ DES DÉBATS DE LA VINGTIÈME
SESSION DE LA COMMISSION

33. M. EUSTATHIADES, appuyé par M. YASSEEN et sir Humphrey WALDOCK, propose de supprimer, dans le titre, les mots "Résumé des".

34. Le PRÉSIDENT constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 16

Il est pris note du paragraphe 16.

A. - La succession dans les matières autres
que les traités

PARAGRAPHE 17

35. Le PRÉSIDENT annonce que les mots "at its 960th, 965th", à la première phrase du texte anglais, devraient être remplacés par les mots "at its 960th to 965th".

PARAGRAPHES 18 ET 19

Il est pris note des paragraphes 18 et 19.

PARAGRAPHE 20

36. M. KEARNEY suggère d'ajouter, à la troisième phrase, le mot "immédiate" après "utilité".

37. Sir Humphrey WALDOCK appuie cette suggestion.

38. M. CASTRÉN suggère que les mots "La plupart des", au début de la première phrase, soient remplacés par "De nombreux".

39. Le PRÉSIDENT croit comprendre que les membres présents de la Commission souhaitent que ces suggestions soient adoptées.

PARAGRAPHE 21

40. M. EUSTATHIADES propose de supprimer, dans la deuxième phrase, le mot "traditionnellement", qui ne reflète pas la réalité.

41. M. BARTOŠ fait observer que c'est du fait de la transformation du droit féodal en droit constitutionnel que la notion de succession de territoires a abouti à celle de succession d'Etats.

42. Sir Humphrey WALDOCK propose l'expression "maintenant généralement en usage".

43. M. EUSTATHIADES préférerait l'expression "maintenant couramment utilisée".

44. Le PRÉSIDENT constate que cette dernière formule a l'assentiment de la Commission.

PARAGRAPHE 22

45. M. KEARNEY propose de supprimer le mot "perhaps", à la troisième ligne du texte anglais, et les mots "bien qu'il évoque le droit privé", à la fin du paragraphe.

46. M. BARTOŠ n'a pas d'objection contre la suppression des mots "bien qu'il évoque le droit privé", mais fait observer que ces mots constatent un fait et que la Commission a pris note sans objection du rapport de M. Bedjaoui qui énonçait ce fait (A/CN.4/204).

47. Il souligne à ce propos que la Commission n'a fait que prendre note dudit rapport, sans rien décider.

48. Le PRÉSIDENT suggère d'ajouter l'expression "pour le moment" après le mot "continuera".

49. M. EUSTATHIADES propose de supprimer aussi les mots "faute d'un terme meilleur"; la Commission n'a pas vraiment fait d'effort pour trouver un tel terme.

50. M. BARTOŠ juge acceptables les propositions du Président et de M. Eustathiades.

51. Sir Humphrey WALDOCK dit que le mot "succession" est très trompeur pour des juristes mais qu'il est difficile de trouver un terme meilleur. Il souscrit donc à la suggestion du Président.

52. Le PRÉSIDENT croit comprendre que les membres présents souhaitent que le point 3 soit rédigé comme suit: "que le mot "succession" continuera pour le moment à être employé".

PARAGRAPHE 23

Il est pris note du paragraphe 23.

PARAGRAPHE 24

53. M. CASTRÉN souligne que, selon une partie importante de la doctrine, le *jus cogens* ne peut être assimilé à l'ordre public. Il propose donc de remplacer, dans la deuxième phrase, les mots "principes d'ordre public international" par "principes de caractère impératif".

54. Le PRÉSIDENT préférerait l'expression "normes impératives".

55. M. EUSTATHIADES appuie la suggestion du Président.

56. Quant à la première phrase, la décolonisation n'est pas la seule raison pour laquelle la succession d'Etats se prête au développement progressif.

57. M. BARTOŠ rappelle que l'Assemblée générale a reconnu à la décolonisation une importance prédominante.

58. Après un bref échange de vues, M. AGO, appuyé par M. YASSEEN, propose de remplacer les mots “se prêterait plus que d’autres sujets au développement progressif”, dans la première phrase, par “se prête tout particulièrement au développement progressif”.

59. Le PRÉSIDENT constate que la proposition de M. Ago a l’assentiment de la Commission.

PARAGRAPHE 25

60. M. AGO, appuyé par M. CASTRÉN, suggère de supprimer, dans la première phrase, les mots “plutôt que de suivre trop exclusivement la méthode du développement progressif”, qui expriment une opposition trop marquée.

61. M. EUSTATHIADES préférerait une formule qui fasse ressortir que la question est envisagée du point de vue du développement progressif.

62. M. KEARNEY appuie la suggestion de M. Ago.

63. Sir Humphrey WALDOCK ne voit pas non plus l’intérêt d’une opposition trop marquée entre les deux méthodes mentionnées dans la première phrase. Il propose de remplacer tout le membre de phrase qui précède les mots “de bien préciser” par ce qui suit : “D’autres membres, tout en notant que la diversité de la pratique en matière de succession d’Etats imposait manifestement un certain élément de développement progressif, ont estimé essentiel...”

64. M. AGO juge cette proposition acceptable.

65. M. BARTOŠ précise que ses vues sont diamétralement opposées à celles qui sont exprimées dans les deuxième et quatrième phrases.

66. Après une brève discussion à laquelle prennent part M. USTOR et M. EUSTATHIADES, M. AGO propose de supprimer les deuxième et quatrième phrases.

67. Le PRÉSIDENT constate que la rédaction proposée par sir Humphrey pour la première phrase ainsi que la proposition tendant à supprimer les deuxième et quatrième phrases, ont l’assentiment général.

PARAGRAPHE 26 A 28

Il est pris note des paragraphes 26 à 28.

PARAGRAPHE 29

68. M. AGO, appuyé par M. BARTOŠ, fait observer qu’on a omis de mentionner, dans le paragraphe 29, la cession de territoire, qui est le cas le plus fréquent et le plus normal de succession d’Etats.

69. Sir Humphrey WALDOCK propose de remplacer le mot “Certaines”, au commencement de la deuxième phrase, par “Des”, de remplacer le point-virgule après “succession d’Etats” par un point et de supprimer le mot “cependant”.

70. Le PRÉSIDENT constate que la proposition de sir Humphrey Waldock a l’assentiment général.

PARAGRAPHE 30

71. M. BARTOŠ propose de supprimer, à la fin de la première phrase, les mots entre parenthèses.

72. M. AGO propose d’ajouter, dans la première phrase, le mot “toujours” avant le mot “traitée”.

73. Le PRÉSIDENT constate que ces deux propositions ont l’assentiment général.

74. Après un bref échange de vues, M. AGO, appuyé par M. YASSEEN, propose de modifier comme suit les deux dernières phrases : “D’autres membres de la Commission ont émis des doutes à l’égard de cette idée et ont souligné que, malgré l’importance de la décolonisation, d’autres causes de succession pourraient devenir plus fréquentes à l’avenir.”

75. Le PRÉSIDENT constate que la proposition de M. Ago a l’assentiment général.

76. M. EUSTATHIADES suggère à la Commission d’envisager aussi de dire qu’elle a examiné la question non seulement sous l’angle de la décolonisation, mais aussi sous l’angle de l’apparition d’Etats nouveaux, que ce soit par décolonisation ou autrement.

PARAGRAPHE 31

77. Sir Humphrey WALDOCK propose de remplacer dans la première phrase les mots “étudie longuement les” par les mots “traite séparément des” et dans la quatrième phrase les mots “hypothèses juridiques” par le mot “situations”.

78. M. AGO propose de remplacer, dans la quatrième phrase, les mots “une disposition spéciale pour chaque mode déterminé de succession” par les mots “une règle spéciale pour le cas de succession due à une cause particulière”.

79. Il propose aussi de supprimer la dernière phrase du paragraphe et les mots “en vue de fixer un schéma de classification”, à la fin de la première phrase.

80. En réponse à une observation de M. BARTOŠ, sir Humphrey WALDOCK propose de supprimer les deuxième et troisième phrases.

81. Le PRÉSIDENT constate que ces propositions ont l’assentiment général.

PARAGRAPHE 32

Il est pris note du paragraphe 32.

PARAGRAPHE 33

82. M. EUSTATHIADES propose que, dans le texte français, les mots “mettre en relief” soient remplacés par les mots “prêter une attention particulière”, plus proches de l’original anglais.

83. Sir Humphrey WALDOCK propose que le mot “modes” soit remplacé par “cas”.

84. Le PRÉSIDENT constate que ces propositions ont l’assentiment général.

PARAGRAPHE 34

85. M. EUSTATHIADES juge exagérément optimiste la déclaration, à la huitième phrase, selon laquelle l’examen, par la Commission, des problèmes de succession liés à la décolonisation “contribuerait à consolider l’indépendance politique et économique des Etats récemment émancipés”.

86. Selon M. BARTOŠ, il ne faut pas minimiser le fait que les pays en voie de développement cherchent dans les travaux de la Commission des arguments pour défendre leur indépendance.

87. Pour répondre à l'objection de M. Eustathiades, M. AGO propose de libeller la huitième phrase comme suit : "Par conséquent, le fait de préciser les règles relatives aux problèmes de succession liés à la décolonisation pourrait se révéler utile même aux fins de consolider l'indépendance politique et économique des Etats récemment émancipés." Il propose en outre de remplacer les mots "ce type de succession", dans la troisième phrase, par "la succession due à la décolonisation".

88. Le PRÉSIDENT constate que les propositions de M. Ago ont l'assentiment général.

PARAGRAPHE 35

89. M. CASTAÑEDA propose de dire, dans la deuxième phrase, "... la décolonisation peut entraîner" au lieu de "la décolonisation entraîne...".

90. M. EUSTATHIADES propose de remplacer la formule "Il n'y a pas d'homogénéité de conditions", dans la quatrième phrase, par "Les conditions ne sont pas les mêmes".

91. M. AGO, appuyé par M. BARTOŠ, propose d'ajouter, dans la cinquième phrase, le mot "parfois" entre les mots "mais" et "aussi".

92. Le PRÉSIDENT constate que ces propositions ont l'assentiment de la Commission.

PARAGRAPHE 36

93. Sir Humphrey WALDOCK propose que, dans la troisième phrase, le mot "*unduly*" soit inséré entre "*stress*" et "*the differences*" dans le texte anglais et que le mot "exagérément" soit remplacé par "indûment" dans le texte français.

94. M. AGO propose de remplacer, dans la huitième phrase, les mots "les cas de succession qui se poseront dans l'avenir" par "les cas de succession qui peuvent le plus facilement se présenter à l'avenir".

95. Le PRÉSIDENT constate que ces propositions ont l'assentiment général.

PARAGRAPHE 37

Il est pris note du paragraphe 37.

PARAGRAPHE 38

96. M. USTOR fait observer que, dans la première phrase, les mots "certains membres de la Commission ont déclaré que l'on ne saurait passer outre aux recommandations de l'Assemblée générale" impliquent que d'autres membres étaient d'avis contraire, ce qui n'est évidemment pas le cas. Il propose que ce membre de phrase soit remanié.

97. M. CASTAÑEDA propose que les deux dernières phrases soient remplacées par la phrase suivante : "La Commission a établi ses projets de codification en tenant compte des vues de tous les Etats, sans distinguer entre les Etats anciens et les nouveaux."

98. Le PRÉSIDENT constate que ces propositions ont l'assentiment général.

PARAGRAPHE 39

99. M. AGO propose de fondre en une seule les deux premières phrases du paragraphe, en supprimant les mots

"n'avait pas un caractère bilatéral. Elle"; la nouvelle phrase commencerait ainsi : "On a aussi souligné que la succession d'Etats, et en particulier la succession par décolonisation, intéresse non seulement...".

100. Le PRÉSIDENT constate que cette proposition a l'assentiment des membres présents de la Commission.

PARAGRAPHE 40

101. Sir Humphrey WALDOCK propose de supprimer la première phrase, de remplacer les mots "Selon d'autres", au début de la deuxième phrase par les mots "Selon certains membres de la Commission" et de supprimer le mot "encore" dans la troisième phrase.

102. Le PRÉSIDENT constate que ces propositions ont l'assentiment général.

PARAGRAPHE 41

103. M. AGO dit qu'il n'a jamais entendu l'expression "traité de dévolution" en français.

104. M. EUSTATHIADES préférerait que le secrétariat essaye de trouver une autre traduction française ou, si cela est impossible, que l'on modifie également la terminologie utilisée dans l'original anglais.

105. Sir Humphrey WALDOCK indique qu'en anglais le seul terme qui puisse remplacer "*devolution*" est "*inheritance*"; il ne pense pas que la Commission doive employer ce dernier terme.

106. M. YASSEEN ne voit pas pourquoi la Commission ne pourrait pas emprunter le terme "dévolution" au droit privé.

107. M. CASTRÉN ajoute que le Rapporteur spécial a dû utiliser cette expression en connaissance de cause.

108. M. EUSTATHIADES dit qu'il n'insistera pas sur sa proposition.

109. M. AGO estime que la troisième phrase du paragraphe 41 n'a pas de raison d'être et propose de la supprimer.

110. Sir Humphrey WALDOCK souligne que cette phrase reflète le débat qui a eu lieu.

111. M. KEARNEY pense que les mots "énonce de façon exhaustive les causes de nullité des traités" ne reflètent pas correctement le contenu du projet d'articles. Il serait préférable de dire "stipule que les traités ne peuvent être annulés que pour les causes qu'il prévoit".

112. Après un nouvel échange de vues, le PRÉSIDENT constate que les membres présents ne désirent pas modifier le texte du paragraphe 41.

PARAGRAPHE 42

Il est pris note du paragraphe 42.

PARAGRAPHE 43

113. M. USTOR déclare que les traités de succession sont les mêmes que les traités de dévolution. Par conséquent, le contenu du paragraphe 43 se trouve déjà couvert par le paragraphe 41 et M. Ustor propose de supprimer le paragraphe 43.

114. M. YASSEEN estime que l'expression "traités de succession" a un sens plus large que "traités de dévo-

lution". Toutefois, il acceptera la suppression du paragraphe 43 si tel est le désir de la Commission.

115. Le PRÉSIDENT constate que la proposition de M. Ustor a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 44

116. M. AGO propose de supprimer la deuxième phrase.

117. Le PRÉSIDENT constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 45

118. M. AGO propose de modifier comme suit la dernière phrase : "Celle-ci a conclu qu'il était prématuré de prendre une décision sur la question du règlement judiciaire des différends."

119. Le PRÉSIDENT constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 46

120. Le PRÉSIDENT propose de remplacer dans la première phrase les mots "cette partie du sujet" par les mots "la tâche confiée au Rapporteur spécial".

121. Il constate que cette proposition a l'assentiment général.

PARAGRAPHE 47

122. M. KEARNEY fait observer qu'en anglais le sens des mots "*administrative contracts*", à la quatrième phrase, n'est pas clair.

123. M. CASTAÑEDA propose que ces mots, dans le texte anglais, soient remplacés par "*Government contracts*", le texte français restant inchangé.

124. M. KEARNEY se demande si la question du transfert du patrimoine public actif et passif, qui fait l'objet du point 3, dans la première phrase, ne devrait pas être mentionnée aussi dans la quatrième phrase.

125. M. CASTAÑEDA souligne que l'expression française "patrimoine public" est difficile à rendre en anglais; il serait peut-être bon de supprimer le point 3. On pourrait supprimer aussi le point 5.

126. M. EUSTATHIADES, appuyé par sir Humphrey WALDOCK, propose de libeller comme suit le point 5 : "les problèmes de succession naissant spécifiquement de la décolonisation".

127. M. OUCHAKOV propose de modifier la deuxième phrase comme suit : "L'opinion dominante a été qu'il convenait d'examiner en premier lieu les aspects économiques de la succession."

128. Le PRÉSIDENT constate que les membres de la Commission sont en faveur des deux premières suggestions de M. Castañeda et des modifications proposées par MM. Eustathiades et Ouchakov.

PARAGRAPHES 48 À 52

129. M. EUSTATHIADES fait observer que les paragraphes 48 à 52 rendent compte d'opinions individuelles. Il suggère de supprimer les paragraphes 49 à 52 et de conserver uniquement le paragraphe 48.

130. Sir Humphrey WALDOCK fait sienne cette suggestion.

131. M. TABIBI (Rapporteur) s'y oppose.

132. Le PRÉSIDENT fait observer que les paragraphes 49 à 52 expriment des points de vue très nets adoptés par certains membres; la Commission doit montrer qu'elle les a examinés attentivement.

133. M. EUSTATHIADES dit que le plus important de ces paragraphes est le paragraphe 50. Il suggère de conserver ce seul paragraphe et de le faire figurer dans la partie du rapport concernant la discussion générale.

134. M. AGO objecte qu'on risque ainsi de donner un relief excessif aux problèmes traités au paragraphe 50.

135. Sir Humphrey WALDOCK propose que l'ordre des sections 8 et 9 soit interverti de manière que la partie du chapitre III qui est à l'examen se termine par la décision rapportée au paragraphe 47.

136. M. TABIBI (Rapporteur) accepte cette proposition.

137. M. KEARNEY déclare qu'étant donné le peu de temps dont disposait la Commission, beaucoup de membres se sont délibérément abstenus de prendre part au débat rapporté aux paragraphes 48 à 52. Par conséquent, le débat n'a pas été vraiment général et M. Kearney se demande si cela ne devrait pas être indiqué dans les paragraphes en question.

138. M. TABIBI (Rapporteur) précise que lors de la préparation des rapports de tous les organes des Nations Unies, il est d'usage de résumer les opinions exprimées au cours des débats; ces rapports ne peuvent rendre compte du fait qu'il y avait d'autres opinions, qui n'ont pas été exprimées.

139. M. EUSTATHIADES propose d'intituler l'ancienne section 9 — désormais section 8 — "Observations particulières sur certains aspects du sujet de la part de certains membres" et de modifier comme suit la dernière phrase du paragraphe 48 : "La Commission n'a pas procédé à un débat sur lesdits sujets."

140. Le PRÉSIDENT constate que les propositions que vient de faire M. Eustathiades ont l'assentiment général.

La séance est levée à 18 h 55.

989e SÉANCE

Vendredi 2 août 1968, à 9 heures

Président : M. José María RUDA

Présents : M. Ago, M. Bartoš, M. Castañeda, M. Castrén, M. El-Erian, M. Eustathiades, M. Kearney, M. Ouchakov, M. Tabibi, M. Tammes, M. Ustor, sir Humphrey Waldock, M. Yasseen.

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session

(A/CN.4/L.132 à L.135 et additifs)

(suite)